

Public Works and Government Services Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage , Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Science Procurement Directorate/Direction de l'acquisition de travaux scientifiques 11C1, Phase III Place du Portage 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Gatineau, Québec K1A 0S5

Title-Sujet Analyse des substances chimiques dans les eaux usées et les boues/biosolides				
Solicitation No N° de l'invitation K8A45-160866/A		Amendment No N° modif. 002		
Client Reference No N° de référence du client		Date		
K8A45-16-0866		30 March 2016		
GETS Reference No N° de référence de SEAG				
File No. – N° de dossier 075ss.K8A45-160866	CCC No./N° CC – FMS NO. / N° VME			
Solicitation Closes – L'invitation pro		end fin	Time Zone	
at – à 2:00 PM		Fuseau horaire Eastern Standard		
on – le 11 April 2016		Time EST		
F.O.B. – F.A.B				
Plant-Usine : Destination: Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions				
April Campbell		l'acheteur 075ss		
Telephone No N° de téléphone			FAX No N° de FAX	
873-469-4794		819-997-2229		
Destination of Goods, Services and Construction: Destinations des biens, services et construction:				
Specified Herein Précisé dans les présentes				

Instructions: See Herein

Instructions : voir aux présentes

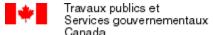
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée			
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur				
Telephone No N° de telephone Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)				
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)				
Signature	Date			



LA PRÉSENTE MODIFICATION VISE À RÉPONDRE AUX QUESTIONS REÇUES

Vous trouvez ci-dessous les questions que nous avons reçues et nos réponses.

- Q2. Les limites cibles de détection pour le total des alcanes chlorés (Tableau 6) dans l'eau sont plus faibles que celles qui correspondent aux chaînes courte et moyenne. Est-ce exact?
- R2. La valeur indiquée sous Limite cible de détection dans l'eau (ng/L) dans la dernière ligne (Total) du Tableau 6 devrait être 1000*. Comme indiqué, le total doit être déterminé par une intégration chromatographique séparée.
- Q3. Veuillez fournir des précisions sur les critères C-3 et C4 sur la séparation des matières solides. Plusieurs, ou même la plupart, des cibles pour le programme tendent à être liées aux particules. Dans ces cas-là, assécher et extraire les matières solides (pas l'eau) pourrait ou serait approprié tout en traitant les matières solides, et non pas l'eau. Dans certains cas, la séparation des phases peut être avantageuse pour faciliter l'extraction de toutes les phases tout en combinant ultimement l'extrait. Est-ce que le laboratoire obtiendra le nombre maximal de points pour traiter l'ensemble de l'échantillon, même si la séparation des phases est comprise? Pour les cibles qui sont essentiellement liées aux particules, est-ce que de traiter uniquement les particules serait acceptable?
- R3. Les résultats de ces travaux visent notamment à déterminer les concentrations de composés déversés dans l'environnement par le biais des effluents des eaux usées. Bien que nous sachions, sur le plan qualitatif, que certains composés ont tendance à se loger dans les matières solides, nous n'avons pas assez de renseignements pour estimer avec exactitude la contribution « de l'eau » par rapport à celles « des matières solides », et nous n'avons pas le budget nécessaire pour mener des analyses distinctes pour chaque phase des échantillons des eaux usées.
 - Si le soumissionnaire est prêt à analyser les phases aqueuses et solides d'un échantillon séparément et de nous fournir les résultats combinés, nous considérions que les matières solides ont été « incorporées » dans l'analyse. Si nous devions choisir une phase, nous sélectionnerons la phase aqueuse pour les influents et les effluents selon l'hypothèse (non démontrée) que les concentrations dans les phases aqueuses sont plus élevées que dans les matières solides en suspension.
- Q4. Merci de bien vouloir fournir des précisions sur les critères C-7 et C-8, dans le cadre desquels le laboratoire perd des points pour certaines analyses non maîtrisées. On peut soutenir qu'une limite de contrôle qui est établie de manière à ce qu'il y ait un taux d'erreur de 0 % est inappropriée. En outre, cela pénalise les laboratoires qui ont effectué plus d'analyses (réelles ou VC) puisque plus il y a d'échantillons analysés, plus il est probable qu'il y ait des erreurs.



- R4. La soumission du soumissionnaire devrait comprendre une description des critères pour considérer une analyse maitrisée. Nous ne nous attendons pas à un taux d'erreur de 0 %. Nous souhaitons constater que le soumissionnaire dispose d'un programme de contrôle de la qualité, que ses analyses demeurent maitrisées et qu'il participe des études d'évaluation de la performance. Comme démontré par les notes, un soumissionnaire peut avoir eu des analyses non maitrisées, mais tout de même recevoir une note de passage par rapport à ces critères.
- Q5. Est-ce qu'Environnement Canada peut confirmer les limites de détection dans l'eau et les solides dans le Tableau 8 pour les produits ignifuges organophosphorés (PIOP)? Le ratio des limites de détection de l'eau aux solides est plus important que celui de tout autre groupe cible. Logiquement, et pour être conforme aux autres groupes, les limites de détection dans l'eau devraient être plus basses ou celles des solides plus élevées.
- R5. Il s'agit des limites de détection « souhaitées ». Le soumissionnaire devrait proposer les limites de détection que leur expertise et leur technologique lui permettent d'atteindre.
- Q6. Pour le moment, dans la DP, il n'y a pas de restriction définie sur une méthode appropriée pour un ou tous les groupes analytiques. Par exemple, les méthodes relatives au CPG ou à la DCE pourraient être établies pour des groupes cibles sélectionnés, comme le Tableau 1 :

 Polybromodiphényléther (PBDE) ou le Tableau 6 : Alcanes chlorés ou paraffines chlorées (AC ou PC). Bien que ces méthodes puissent permettre d'obtenir les limites de détection souhaitées, elles ne permettaient peut-être pas de respecter les objectifs relatifs à la qualité des données des méthodes qui comprennent la discrimination de masse. Par exemple, le libellé actuel de la DP laisse croire qu'il pourrait y avoir une concurrence entre les méthodes relatives au CPG ou à la DCE par rapport à la méthode 1614A de l'USEPA pour les PBDE, alors que la qualité des données et le prix seraient tout à fait différents. Est-ce qu'Environnement Canada pourrait confirmer que toutes les méthodes, ou les méthodes sélectionnées, applicables dans le cadre du présent marché doivent inclure la discrimination de masse afin que les données fournies soient qualitatives et relativement sans interférence pour les groupes cibles selon les matrices visées?
- R6. On s'attend à ce que le soumissionnaire utilise une technologie analytique qui comprend la spectrométrie de masse pour toutes les méthodes.

La fin.